INTERNATIONAL

Les politiques de l'ESS : une approche comparée

Ces synthèses ont été rédigées dans le cadre d'un exercice pédagogique réalisé au sein du cours « Les politiques d'ESS : une approche comparée » de Sciences Po Bordeaux en 3ème année en 2025 en partenariat avec le GSEF.

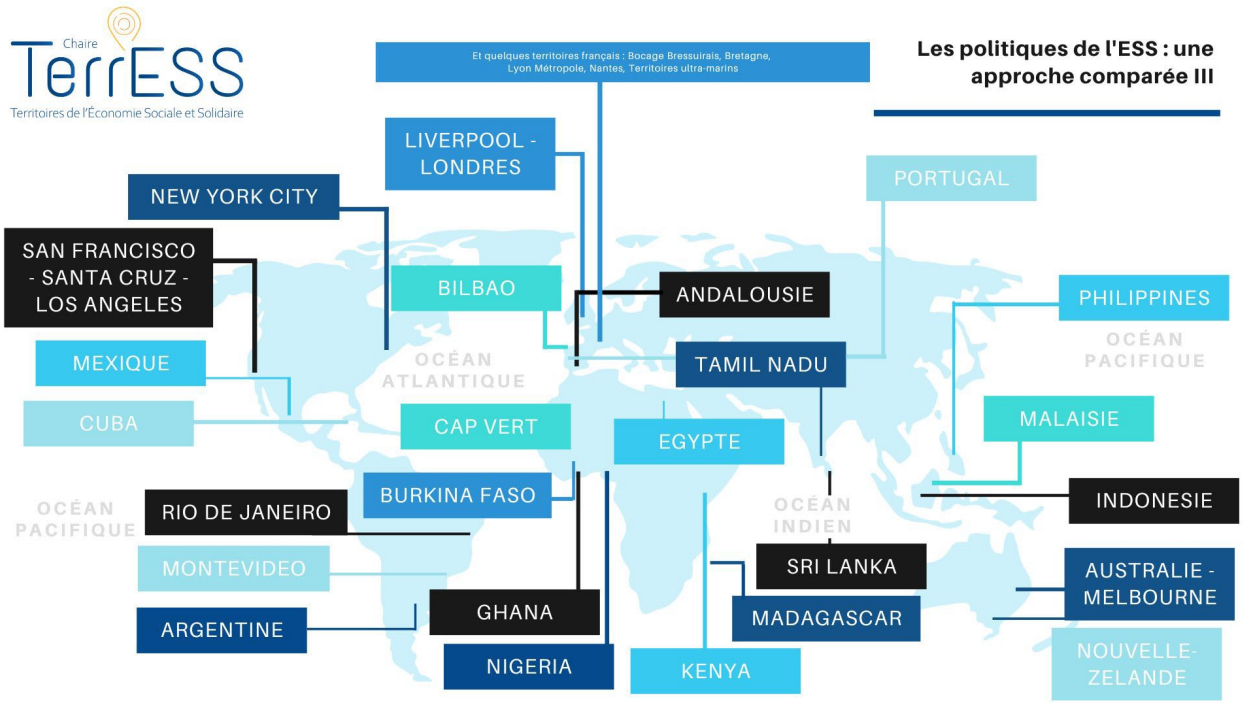

Egypte

Par Ondine BERANGER, Justine CAMPO, Alice CAPOZZA

Cadre institutionnel : contextes juridiques et financiers

La politique de l'ESS en Égypte s'inscrit dans des cadres institutionnels et juridiques complexes, et ne possède pas d'un cadre juridique adapté, l'empêchant d'atteindre son plein potentiel, en entravant notamment l'accès au financement et la synergie entre acteurs publics et privés et entre différentes échelles.
À l'échelle nationale, le ministère de la Solidarité sociale et le Ministère des Affaires Sociales supervisent les ONG, coopératives et autres initiatives sociales. Toutefois, les lois existantes, comme la loi n°149/2019 sur les ONG, sont jugées inadaptées aux besoins actuels. Les associations doivent obtenir des autorisations pour recevoir des fonds étrangers ou s'affilier à des organisations internationales, ce qui représente un obstacle pour les acteurs du secteur. Au niveau régional, l'Égypte fait partie de réseaux comme le Réseau Africain de l'ESS, facilitant l'accès aux financements internationaux et aux échanges d'expériences. Enfin, au niveau local, malgré des programmes pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, de nombreuses organisations opèrent de manière informelle, réduisant leur accès aux ressources et au soutien institutionnel.

La mise en place progressive des politiques d'ESS, impulsées par des initiatives locales et internationales

L'ESS en Égypte repose principalement sur des initiatives locales ou soutenues par des acteurs internationaux, faute d'une véritable politique nationale. Les acteurs nationaux incluent le Fonds Social de Développement (FSD), qui finance des micros et petites entreprises, en collaboration avec des ONG locales, et la Fédération des Coopératives, qui organise un soutien institutionnel des coopératives.
Le processus de développement de l'ESS reflète l'absence de structuration, avec une mise à l'agenda motivée par des objectifs utilitaires plutôt que stratégiques. Les lois sur l'ESS sont davantage conçues pour contrôler l'activité que pour encourager son développement. Les initiatives sont largement mises en œuvre à l'échelle locale, avec des coopératives agricoles et des ONG intervenant dans des secteurs éducatifs et sociaux. Cependant, l'absence d'un cadre juridique participatif limite la co-construction des politiques publiques et empêche une évaluation rigoureuse de l'impact réel de l'ESS.

Un bref panorama de l'ESS en Egypte (chiffres clés, types de structures, etc.)

L'ESS en Égypte repose principalement sur deux acteurs : les coopératives et les associations, le secteur des mutuelles n'étant que très peu développé.
Les coopératives comptent près de 18 000 structures et 12 millions de membres, représentant 7,75 % du PIB et générant environ 47 000 emplois. Elles sont présentes dans des secteurs comme l'agriculture, la pêche et le transport, mais souffrent de sous-financement et d'une marginalisation par l'État depuis les années 1980.
Les associations, au nombre de 41 400, interviennent dans divers domaines tels que la culture, l'aide sociale et le développement communautaire. Bien qu'elles mobilisent plus de 3 millions de membres, elles ne contribuent que faiblement au PIB (0,3 %).

L'ESS comme réponse à des défis sociaux et environnementaux

L'ESS en Égypte répond à plusieurs défis majeurs.
Le chômage, en particulier chez les jeunes, avec un taux de 24,8 % chez les 15-24 ans en 2013, est l'un des problèmes centraux. L'ESS cherche à offrir des solutions durables, notamment dans des secteurs comme l'agriculture et l'artisanat, pour créer des emplois et renforcer l'inclusion sociale.
La pauvreté touche 22 % de la population, avec 30 % en milieu rural, et les inégalités sociales sont marquées par un indice de Gini de 30,8 %. Les initiatives ESS cherchent à réduire ces inégalités en facilitant l'accès à des services essentiels tout en promouvant l'autonomisation des populations marginalisées.
L'informalité de l'économie est également un obstacle, avec une proportion importante de la population travaillant sans protection sociale. L'ESS s'efforce de formaliser ces activités pour offrir une meilleure protection.
Les défis environnementaux, comme la gestion des déchets et la dégradation des terres agricoles, sont également des priorités de l'ESS. Des projets d'économie circulaire et d'énergies renouvelables visent à répondre à ces enjeux écologiques.
Enfin, l'accès aux services essentiels, notamment dans les zones rurales, reste limité. L'ESS, par le biais d'ONG et d'initiatives locales, cherche à combler ces lacunes en fournissant des services dans l'éducation, la santé et la formation professionnelle.

Vers une justice sociale et une solidarité renforcée

Le référentiel de la politique d'ESS en Égypte repose sur des valeurs et principes inspirés par des approches internationales, provenant notamment du Programme des Nations Unies pour le Développement ou de l'Organisation Internationale du Travail, mais adaptés aux spécificités socio-économiques du pays. Bien qu'encore fragmenté et en évolution, ce référentiel s'articule autour de plusieurs axes.
Les principaux objectifs incluent la solidarité et la justice sociale, visant la réduction des inégalités économiques et sociales, particulièrement pour les femmes, les jeunes et les populations rurales. L'ESS se concentre sur l'inclusion économique via le microcrédit, les coopératives et les entreprises sociales, ainsi que sur l'autonomisation des groupes vulnérables.
Le principe de durabilité environnementale occupe également une place importante, avec un focus sur la gestion responsable des ressources naturelles et la promotion des Objectifs de Développement Durable (ODD).
L'ESS en Égypte valorise aussi une participation locale et démocratique, avec une gouvernance participative des initiatives, où les coopératives jouent un rôle clé dans la gestion démocratique et la participation citoyenne.
Enfin, les normes culturelles et religieuses, comme les valeurs islamiques d'entraide et de charité (« zakat »), influencent certaines initiatives ESS, en particulier en matière de financement solidaire.

L'ESS, une notion mal définie au niveau institutionnel et législatif en Egypte

En Égypte, le concept de l'économie sociale et solidaire (ESS) n'est pas désigné par un terme unique standardisé puisqu'il n'est pas institutionnalisé, mais plusieurs étiquettes sont utilisées en fonction du contexte et des initiatives concernées et elle est souvent représentée à travers des formes variées comme des organisations coopératives et des initiatives locales ou régionales. Cependant, le RAESS, mentionné plus haut, l'un des réseaux continentaux du RIPESS (Réseau Intercontinental de Promotion de l'Économie sociale et solidaire), emploie bien le terme d'ESS comme c'est souvent le cas lors d'initiatives

interétatiques puisque ce terme est reconnu à l'internationale. Mais on parle parfois également d'entrepreneuriat social, bien qu'il n'y ait pas non plus de statut légal d'enregistrement pour les entreprises sociales dans la région MENA dont fait partie l'Egypte.

De plus, l'ESS ne dispose pas encore d'une structure bien définie dans l'organigramme politico-administratif. Toutefois, malgré ce flou au niveau gouvernemental, elle est régulée par différents ministères : tout d'abord, le ministère de la Solidarité Sociale, qui s'occupe des organisations à but non lucratif qui doivent s'y enregistrer en tant que telles et qui conduit des programmes tels que *Takaful* et *Karama* (solidarité et dignité). On retrouve également le ministère de l'Industrie et du commerce, auprès duquel ces mêmes organisations doivent se déclarer et recevoir l'autorisation d'exercer. Enfin, il existe une institution pour l'aide au développement des moyennes, petites et micros entreprises, nommée MSMEDA depuis 2017, et anciennement connue sous le nom de SFD (fonds social pour le développement), un programme soutenu par le gouvernement et les nations unies depuis 1991 et piloté par le Premier ministre du pays, qui est un acteur clé dans le financement et la mise en œuvre de projets d'inclusion sociale, notamment dans les zones rurales. Ces projets visent souvent à réduire le chômage à travers des initiatives à haute intensité de main-d'œuvre, financées par des partenaires internationaux comme la Banque mondiale et l'Union européenne

On peut rattacher à ce concept d'ESS plusieurs lois qui, si elles ne le mentionnent pas explicitement, régissent spécifiquement les coopératives qui en sont une composante essentielle, sans cadre juridique unifié. Ainsi, on retrouve la loi n° 267 de 1960 qui encadre les institutions coopératives publiques, tandis que les lois n° 109 de 1975 et n° 122 de 1980 régissent respectivement les coopératives de consommateurs et agricoles. La loi n° 14 de 1981 s'applique aux coopératives de logement, et la loi n° 1 de 1990 aux coopératives éducatives. On peut donc voir que bien que fragmentée, cette réglementation reflète une volonté d'organiser les acteurs de l'ESS. Ainsi, la Constitution égyptienne de 2014 reconnaît explicitement l'importance des coopératives, en garantissant que 80 % des conseils d'administration des coopératives soient composés de petits agriculteurs et artisans. Toutefois, l'absence d'un cadre global limite l'intégration du secteur dans les politiques de développement, chaque type de coopérative étant géré indépendamment.

Développement de l'ESS en Égypte : Acteurs et Opportunités

En Égypte, l'écosystème d'accompagnement de l'économie sociale et solidaire (ESS) est en développement, reposant sur des acteurs clés dans divers secteurs. Les coopératives, particulièrement actives dans les secteurs agricoles, de la consommation et du logement, jouent un rôle majeur en tant que structures représentatives. Bien qu'il n'existe pas de réseau national d'incubateurs spécifiquement dédié à l'ESS, des initiatives comme PULSE soutiennent l'innovation sociale, tandis que des programmes institutionnels tels que MSMEDA financent des PME et des projets ESS, visant à favoriser l'inclusion sociale et la réduction du chômage, surtout en zones rurales. L'ESS s'intègre ainsi aux plans de développement économique dans des secteurs stratégiques, notamment à travers le programme *Takaful et Karama*, qui soutient les plus vulnérables par des transferts monétaires. En agriculture, les coopératives aident les petits agriculteurs et renforcent la sécurité alimentaire. Par ailleurs, le rôle des institutions financières dans la formalisation des acteurs de l'ESS, en fournissant crédit et assurance, est également crucial. L'IMF ABA, par exemple, a vu le nombre de clients formalisés tripler entre 2004 et 2016, ce qui démontre l'impact de cette approche. Cependant, malgré ces progrès, l'ESS reste insuffisamment soutenue, souvent freinée par sa structuration embryonnaire et éparse, ce qui limite son rôle dans des secteurs comme la protection sociale, l'agriculture et l'emploi.

Des politiques de l'ESS qui remplissent les objectifs de développement durables (ODD)

En Égypte, plusieurs initiatives locales contribuent aux objectifs de développement durable en combinant éducation, urbanisme et lutte contre la pauvreté.
Par exemple, l'Association de Haute-Égypte pour l'éducation et le développement (AUEED) mène avec succès des projets éducatifs et sociaux dans quatre grandes régions de Haute-Égypte : Menya, Assiout, Sohag et Louxor. En tant qu'organisation à but non lucratif, elle gère un Programme d'éducation formelle qui représente 7,5 % du secteur de l'éducation privée dans le pays. Sa particularité réside dans l'exploitation de 36 écoles primaires privées, destinées à des enfants vivant sous le seuil de pauvreté, démontrant ainsi un engagement fort envers l'égalité des chances et l'inclusion sociale.
Par ailleurs, l'Association Aga Khan a aussi joué un rôle déterminant dans le renouvellement urbain et social de quartiers défavorisés au Caire. Son projet phare, le parc Al-Azhar, a permis de revitaliser le district de Darb al-Ahmar, l'un des plus pauvres de la capitale. Ce projet a généré un impact significatif, en favorisant la création d'emplois locaux et en améliorant les conditions de vie grâce à une rénovation urbaine durable.

Des instruments de soutien à l'ESS limités

En Égypte, le soutien à l'économie sociale et solidaire reste historiquement limité, ce qui constitue un frein majeur à son développement. Bien que les initiatives d'ESS connaissent un certain dynamisme, les dispositifs d'appui de l'ESS et de financement restent souvent dispersés et dérisoires.
Néanmoins, il convient de souligner l'existence du Fond social de développement (FSD) qui fournit un financement partiel aux micros et petites entreprises via des ONG. Cependant, l'allocation des financements extérieurs reste inégalitaire, et reste concentrée sur le Caire et la Haute-Égypte, tandis que les gouvernorats de Basse-Égypte, à l'exception d'Alexandrie, en sont largement exclus. Par ailleurs, les subventions publiques bénéficient presque exclusivement aux ONG basées dans la capitale.
Ainsi, le mode de financement prédominant reste public, mais l'accès aux financements privés constitue une problématique majeure pour les entreprises de l'ESS. Cet accès aux financements privés est notamment entravé du fait du manque de rentabilité du secteur de l'ESS pour ces entreprises.
Toutefois, malgré un cadre institutionnel structuré et un secteur coopératif actif, le gouvernement a délaissé ce secteur au cours des trois dernières décennies. Aucun soutien financier, ni prêt gouvernemental, n'a été accordé, obligeant les coopératives à fonctionner uniquement grâce à leurs propres ressources.
Cela met en lumière les défis structurels auxquels fait face l'ESS en Égypte, où les initiatives locales peinent à se développer faute de soutien adapté et équitable.

L'ESS : un modèle novateur qui tient ses promesses

L'économie sociale et solidaire en Égypte joue un rôle essentiel dans le développement d'innovations qui répondent aux besoins des populations vulnérables et qui créent des opportunités d'emploi.
À Tanta, dans le gouvernorat de Gharbia, l'Association coopérative pour la commercialisation des cultures agricoles illustre l'impact de l'ESS. Son objectif est de soutenir les agriculteurs membres en facilitant la vente de leurs produits et poursuivant deux missions clés : créer des emplois pour les jeunes locaux et fournir à ses membres des biens agricoles à des prix accessibles, dans le respect de l'environnement.

Cette association a permis des innovations majeures, avec la création de la première usine de riz coopérative au Moyen-Orient qui assure toute la chaîne de production du riz. Elle a fondé une unité dédiée au développement et à la commercialisation de semences améliorées, ainsi qu'une usine produisant des sous-produits agricoles. Ces infrastructures, complétées par une boulangerie, un magasin de biens de consommation et deux silos pour le stockage des céréales, ont généré plus de 400 emplois locaux, contribuant ainsi à dynamiser l'économie locale et à améliorer les conditions de vie.

Les politiques de communication et de sensibilisation autour de l'ESS

Tout d'abord, il convient de souligner que la réalité de l'ESS dans les pays du sud de la Méditerranée est complexe à appréhender et à documenter.
Le manque de données exhaustives rend difficile une analyse des sources de financement du secteur de l'ESS en Égypte. Par exemple, en raison de la rareté des informations disponibles, il n'est pas possible de mesurer de manière fiable la contribution des ONG au PIB ou à la création d'emplois. À noter cependant que le secteur des coopératives se distingue par une plus grande transparence et un meilleur accès aux données.
Ainsi, depuis 2004, la Fédération générale des associations et institutions civiles a mené une enquête sur l'impact et la présence des ONG en Égypte et ces résultats restent les seules données publiées disponibles à ce jour. Par exemple, le nombre d'ONG est estimé à 41 400 selon la Fédération générale des associations et institutions civiles représentant un total de 3 millions de membres. Cependant, seulement 20 000 d'entre elles figurent dans la base de données du ministère de la Solidarité sociale.

L'impact des politiques de l'ESS et leurs évaluations

En Égypte, le secteur de l'ESS souffre d'un manque de financement et d'infrastructures adaptées, ce qui limite les initiatives de sensibilisation menées par le gouvernement ou les entreprises. Cela contraste avec des pays voisins comme le Maroc ou la Tunisie, où des campagnes de sensibilisation structurées sont mises en place pour encourager les universitaires à s'investir dans l'ESS. Toutefois, malgré ces lacunes, l'ESS et notamment les ONG continuent d'attirer un nombre croissant de membres. Ce faible niveau de sensibilisation peut être attribué en partie au fait que l'ESS est perçu comme un secteur peu rentable pour l'État.
Enfin, il convient de souligner que la forme juridique de l'ESS en Égypte ne permet pas l'implication de la société civile dans le secteur.

Annexes :

(1) Un aperçu des principales structures de l'ESS dans les trois PM

Tableau 1. Les indicateurs socio-économiques des 3 PM			
	Maroc	**Tunisie**	**Egypte**
Population	32,85 millions en 2013	10,92 millions en 2013	84,15 millions en 2013
Croissance du PIB	· 4,6% en 2000-2010 · 4,5% en 2013	· 4,4% en 2000-2010 · 2,7% en 2013	· 5% en 2000-2010 · 2,1% en 2013
Chômage et marché du travail	· en % de la force de travail (9,2% en 2013) · chômage des jeunes 15-24 ans, dernière année disponible (18,6%) · taux de participation au marché du travail des 15-24 (36%) · % d'emplois vulnérables, année la plus récente (50,5%)	· en % de la force de travail (16,7% en 2013) · chômage des jeunes 15-24 ans, dernière année disponible (42,3%) · taux de participation au marché du travail des 15-24 (33%) · % d'emplois vulnérables, année la plus récente (20,9%)	· en % de la force de travail (13% en 2013) · chômage des jeunes 15-24 ans, dernière année disponible (24,8%) · taux de participation au marché du travail des 15-24 (34%) · % d'emplois vulnérables, année la plus récente (27,3%)
Pauvreté et inégalités	· nationale (9%) · rurale (14,5%) · Gini (40,9%)	· nationale (3,8%) · Gini (41,4%)	· nationale (22%) · rurale (30%) · Gini (30,8%)
Economie et émergence de l'ESS	Economie libérale, développement de l'ESS avec les Plans d'Ajustement Structurels (PAS) à la fin des 80s.	Economie libérale, développement de l'ESS en 1980-90 après les PAS	Economie de marché, développement de l'ESS au milieu des années 1980
Source : WEO 2014, WDI online, IPEMED (2013) et rapport FEMISE (2013)			

Ce tableau présente une vision d'ensemble sur la situation socio-économique du Maroc, de la Tunisie et de l'Egypte en 2013.

(2) Estimation de la valeur ajoutée des coopératives et leurs membres au PIB égyptien

Tableau 2. Estimation de la valeur ajoutée des coopératives et leurs membres au PIB egyptien, 2010/11		
Activité	Valeur ajoutée en milliards LE	Pourcentage à la VA sectorielle
Agriculture et pêche	13.92	10
Construction et logement	4.5	7
Industrie manuf. et transport	19.8	7
Commerce (gros et détail)	11.1	7
Total	**49.3**	**7.75**
Source: Mansour, M. 2014, Federation of Cooperatives, Cairo, unpublished data.		

Il s'agit dans ce tableau d'analyser la valeur ajoutée des coopératives (classées en secteurs d'activités) au Produit Intérieur Brut égyptien de 2010 à 2011.

(3) Principales lois qui régissent l'ESS en Egypte

Tableau A6. Principales lois qui régissent l'ESS en Egypte					
Coopératives	La loi 28 de 1984 a été délivrée pour établir la Fédération des coopératives et inclure cinq unions de coopératives centrales qui représentent les principales activités économiques menées par chaque syndicat spécialisé, à savoir, la consommation, la production, l'agriculture, le logement et les coopératives de pêche. Chaque Union centrale des coopératives a ses propres associations et, dans certains cas, des associations et / ou branches régionales. Les principaux objectifs de cette loi étaient de disséminer les valeurs coopératives, développer et améliorer son rôle sur les plans économiques, sociaux et culturels.				
	Le cadre législatif de l'Union des Coopératives de Consommation est celui de la loi 109 de 1975	**Le cadre législatif de l'Union des Coopératives de Production** est celui de la loi 110 de 1975	**Le cadre législatif de l'Union des Coopératives Agricoles** est celui de la loi 122 de 1980	**Le cadre législatif de lUnion des Coopératives de l'Habitat** est celui de la loi 14 de 1981	**Le cadre législatif de l'Union Coopérative pour la Pêche** est celui de la loi 123 de 1983
ONG	La Fédération générale des associations et institutions civiles (GFACI) a été créé en 1969 conformément à la loi 32 de l'année 1964. Le conseil d'administration est nommé par le président du pays et comprend des représentants des fédérations Régionales et Spécialisées. En 2004, la Fédération a entrepris une enquête approfondie sur toutes les ONG et les résultats de cette enquête constituent les seules données publiées jusqu'à aujourd'hui.				

Ce tableau permet de souligner l'existence d'une structure de lois qui régissent l'ESS en Egypte mais qui ne constituent pas pour autant un cadre strict à l'ESS.

(4) Les principales structures de l'ESS en Egypte

Il s'agit ici d'étudier la part des structures liées à l'ESS en Egypte (associations, coopératives et mutuelles) et de proposer une vision d'ensemble sur celles-ci (nombre de membres, participation au PIB, etc.).

Tableau 1. Un apercu des principales structures de l'ESS dans les trois PM			
	Maroc	**Tunisie**	**Egypte**
Associations	• 90000 associations • 22% dans le développement local, 21% dans le développement social, 22% dans le développement culturel et récréatif, suivent l'éducation et la santé • plus de 15 millions d'adhérents • 8,8 milliards de dirhams de ressources **• 1.5% de la population active employée directement**	• 16615 associations • 30,9% dans le développement des écoles, 15,4% culturelles et artistiques, 12,2% dans la bienfaisance et sociales, 9,8% dans le développement. • entre 2011 et 2012, 4997 nouvelles associations créées • plus de 12 millions d'adhérents **• 4,2% de la population active occupée (140,6 milliers)**	• 41400 associations (ONG) • 23% dans les services culturels, scientifiques et religieux, 19% en assistance sociale, 14% dans le développement communautaire local • 1,5 milliard LE de dépenses •> 3 millions d'adhérents **• 0,4% de la population active employée directement (101,8 milliers)**
Coopératives	• 12000 coopératives • 440000 adhérents (3,8% de la population active) • 6,43 milliards de dirhams de capital • 66% dans l'agriculture, 14% dans l'artisanat, 9% dans l'habitat **• 1% de la population active employée (2,6% avec emplois indirects)**	Dissoutes et transformées en sociétés mutuelles. D'après l'article premier de la loi 19/63 du 27 mai 1963, tel qu'amendé par la loi n° 94 du 18 octobre 2005, la coopérative de service agricole devient une 'société mutuelle de service agricole' (SMSA).	• 18000 cooperatives • 12 millions de membres • 7,75% du PIB • 47000 employés **• 0,2% de la population active employée (19,2% en comptant les emplois indirects)**
Mutuelles	mutuelles de santé • 4,2 millions d'adhérents • 7,5 millions bénéficiaires (64% dans le secteur privé) • 8,9 milliards de Dirhams de cotisations • 5, 5 milliards de dirhams de prestations. mutuelles d'assurance • 3 mutuelles d'assurance : Mutuelle agricole marocaine d'assurances (MAMDA), la Mutuelle centrale marocaine d'assurances (MCMA) et la Mutuelle d'assurances des transports unis (MATU) • plus de 100000 exploitants (MAMDA, agriculture) Sociétés de cautionnement mutuel • 11 sociétés dans le secteur de l'artisanat, regroupant 8 840 artisans ; • 6 sociétés dans le secteur du transport, avec 8979 exploitants des voitures de transport ; • 3 sociétés dans le secteur de la pêche avec 675 pêcheurs ; • 2 sociétés dans le secteur des petites et moyennes entreprises, qui regroupent 517 commerçants et jeunes promoteurs. Mutuelles communautaires • Les effectifs et ressources ne sont pas connus.	mutuelles de santé • 41 Mutuelles, • dont 17 dans le secteur public, 13 dans le secteur parapublic et 11 dans le secteur privé. sociétés mutuelles de base de services agricoles • 151 Sociétés mutuelles de services agricoles • 60 dans la collecte et l'écoulement du lait, 32 dans la commercialisation des céréales et l'approvisionnement, 11 dans la réfrigération et le conditionnement; le reste exercent des activités diverses, principalement l'approvisionnement en engrais, semences et produits phytosanitaires. • 28000 adhérents • 40000 à 55000 usagers • 0,06 emplois par adhérent, 0,043 emplois par usager	Secteur peu/pas développé
ESS	• 2% du PIB, **• 3% de la population active employée directement (plus de 4% en comptant les emplois indirects)**	• à peu près 1% du PIB **• plus de 4% de la population active employée directement**	• plus de 7,7% du PIB **• 0,6% de la population active employée directement (plus de 19% en comptant les emplois indirects)**

(5) Le rôle et les services offerts par le SFD en Egypte

Cet encadré permet de souligner l'importance et l'ampleur du programme du SFD mis en place par le gouvernement égyptien et illustrant la manière dont il correspond aux principes de l'ESS.

Encadré 8. Une pléthore de services offerts par le SFD en Egypte, qui ont une finalité sociale

Le SFD offre trois services principaux, à savoir les services financiers, les services non financiers et le développement communautaire.

Les Services Financiers incluent les dispositifs suivants :

- **Prêts directs:** le SFD fournit des prêts directs aux petites entreprises par le biais de ses bureaux régionaux couvrant tous les gouvernorats d'Egypte. Le plafond est de 2 millions de LE par entreprise et permet de financer le fonds de roulement, les achats en machines et équipement. Sont surtout concernés le secteur manufacturier, de services et le commerce. Le SFD offre également des conseils d'assistance technique aux entreprises pour assurer leur succès et durabilité.
- **financement par des agences intermédiaires:** le SFD offre des prêts à des taux d'intérêt concurrentiels aux petits entrepreneurs par de nombreuses institutions financières, banques islamiques et ONG.
- **financement grâce à la franchise:** le SFD finance les petites entreprises qui sont impliquées dans toutes les activités économiques et sont désireuses de se relier aux plus grandes. Ainsi, elles sont associées et dépendent de marques nationales ou internationales et traitent avec des produits hautement compétitifs qui prévalent sur le marché.
- **Murabaha islamique:** il s'agit d'un accord entre le SFD et ses clients à travers lequel le SFD achète des biens requis pour les revendre à ses clients (selon des conditions particulières convenues au préalable) avec un rendement précis.
- **Microfinance:** Le Secteur Central de la Microfinance SFD fournit des fonds aux organismes intermédiaires pour qu'ils puissent offrir des facilités de crédit aux nouvelles et micro-entreprises dans l'industrie, le commerce, l'agriculture, les services ou la production animale. Les microcrédits génèrent des revenus, créent des emplois et fournissent des fonds de roulement nécessaires pour les machines et l'achat d'équipement.

Les Services non financiers comprennent:

- **L'Unité de Services aux Petites entreprises** qui offre des conseils sur les lignes directrices, des études de faisabilité aux candidats qui ne disposent pas d'un concept d'entreprise spécifique. Sont également proposés des services de marketing, internes et externes, des expositions pour les produits de micro et petites entreprises et un soutien technique.

Enfin, l'outil de **Développement Communautaire**, finance des projets d'infrastructure et de développement communautaire dans le but de réduire la pauvreté et créer des emplois grâce à des activités intensives en main-d'œuvre.

(6) Les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Il convient d'étudier les principaux objectifs de développement durable mis en avant dans les politiques de l'ESS.

(7) Les entreprises sociales (ESS) et leurs secteurs principaux en Egypte et au Moyen-Orient

Ce graphique nous permet d'affirmer que l'ESS en Egypte accorde une grande importance à l'environnement mais s'intéresse, bien que plus marginalement, aux secteurs de l'éducation et de la santé, tous des objectifs de développement durable.

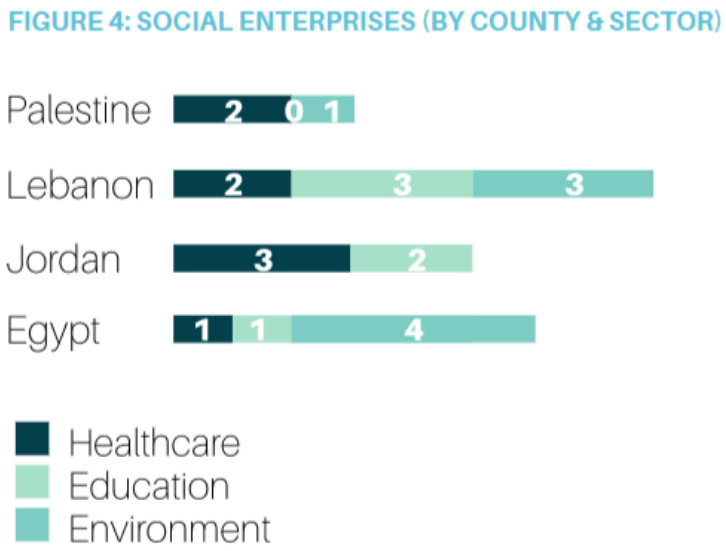

Bibliographie

Adair, P., Hlásny, V., Omrani, M. et Sharabi Rosshandler, K. (2022). Promouvoir l'économie sociale et solidaire dans la région MENA : enjeux et contraintes. *Maghreb - Machrek, N° 250-251(1),* 149-165. https://doi.org/10.3917/machr.250.0149.

Ammari, R. (2022). Inscrire l'ESS au cœur des Politiques locales. https://bibliotheque.collectiviteslocales.gov.tn/pdf/GUIDE%20ESS-190922.pdf.

Clément Steuer, (2013). "Révolution égyptienne : une législation toujours repressive vis-à-vis des représentants de la société civile", *Grotius International*. https://grotius.fr/revolution-egyptienne-une-legislation-toujours-repressive-vis-vis-des-representants-de-la-societe-civile/.

C. Lafaye et H. Frison (2013), « Tableau des lois ESS dans le monde », Uniopss. https://base.socioeco.org/docs/tableau_lois_ess_monde-c_lafaye_uniopss-131113.pdf.

"L'économie sociale et solidaire : vecteur d'inclusivité et de création d'emplois dans les pays partenaires méditerranéens ?" Étude réalisée par le FEMISE en 2014. https://www.eib.org/attachments/country/femip_study_femise_economie_sociale_solidaire_fr.pdf.

Economic Research Forum (ERF). (2022). The Role of Social Economy in Achieving Sustainable Development in the Arab World. https://erf.org.eg/app/uploads/2022/11/1669485442_916_903601_1604.pdf.

Halabi, S., Kheir, S., Cochrane, P. (2017). "Social Enterprise Development in the Middle East and North Africa: A Qualitative Analysis of Lebanon, Jordan, Egypt and Occupied Palestine. Cairo, Egypt and Beirut, Lebanon. Wamda."

Kouadio, F. (2023). L'économie sociale et solidaire en Afrique : enjeux et perspectives. *Revue Française de l'Économie Globale, 1(1),* 105-168. https://www.revuefreg.fr/index.php/home/article/view/168/105.

Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire (Lab'ESS Afrique). (s.d.). Dossier sur l'économie sociale et solidaire en Afrique. https://laboress-afrique.org/IMG/pdf/dossier_ess_afrique.pdf.

Salama, Aly (2009). "Egypt: Social Responsibility Disclosure Practices", in *Global Practices of Corporate Social Responsibility*, pp 325-342, Springer Berlin Heidelberg. https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-540-68815-0_16.

Site internet du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. "Indicateurs et conjoncture économique en Egypte": https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/EG/indicateurs-et-conjoncture.

Tsafack Nanfosso, Roger A. (2007). L'économie solidaire dans les pays en développement. *L'Harmattan*. https://www.africabib.org/rec.php?RID=317455524.